

COMMENT BIEN PRÉPARER VOS DÉCHETS ?

PARTICIPEZ AUX COLLECTES DE DÉCHETS AGRICOLES EN BRETAGNE

▶▶ 2024



Ensilage, enrubannage, ficelles, filets

Emballages vides : Bidons phytos, autres bidons, big-bags, sacs plastiques, sacs papiers, seaux

Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables Equipements de protection individuelle chimique usagés

- Préparer ses déchets tout au long de l'année.
- Marquer le nom de votre exploitation sur les sacs retournés
- Ne seront pas collectés les déchets mélangés avec d'autres types de déchets ou avec d'autres matériaux.
- Demander une attestation de dépôt qui prouvera que vos emballages vides et plastiques usagés ont été correctement pris en charge.

Cette action est réalisée en partenariat avec

Soutenu par



Retrouvez les sites de collecte sur

▶▶ www.chambres-agriculture-bretagne.fr

DATES DE COLLECTE

CONTACTS :

Chambres d'agriculture de Bretagne

22 : Sophie Le Du 06 30 12 48 89

29 : Valérie Le Formal 02 98 41 33 00

35 : Isabelle Cœurdray 06 49 23 16 09

56 : Pauline Cherel 06 07 51 94 97

BZH : Manuela Voisin



**Renseignez-vous auprès de votre distributeur pour connaître les dates et lieux de collecte !
(Attention : Certains ne collectent que les déchets de leurs adhérents)**

FILMS PLASTIQUES D'ELEVAGE, FICELLES ET FILETS Balles rondes

Les films plastiques sont utilisés en agriculture à des fins de protection des cultures ou d'alimentation du bétail (bâches d'ensilage et enrubannage). Ils sont principalement fabriqués à base de polyéthylène.

Les ficelles en polypropylène et les filets en polyéthylène sont utilisés pour le conditionnement des fourrages.

Les ficelles utilisées en horticulture (sauf crochets et agrafes) sont également collectées.

EMBALLAGES VIDES

Concerne les Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP), de Produits Fertilisants et amendements (EVPF), de Sac Papier de semences (EVSP) et de Produits d'hygiène (EVPHEL et EVPHE), de Produits de nutrition animale (EVNA)

PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES NON UTILISABLES ET EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Ce sont des produits phytopharmaceutiques qui ne peuvent plus être utilisés par les agriculteurs (ou vendus par les distributeurs) : ils sont périmés ou bien ils font l'objet d'un retrait d'Autorisation de Mise en Marché.

Renseignez-vous auprès de votre distributeur, seulement certains sites collectent les PPNU.

Pour en savoir plus :

www.adivalor.fr/collectes/produits_phytosanitaires.html

Distributeurs	Ficelles et Filets (FIFU) Films plastiques agricoles (FAU)	Emballages vides	PPNU / EPIU	Lieux de collecte
Agrial	Du 11 au 15 mars 2024		18 janvier 2024	Dans le 35 uniquement
Eureden	Du 11 au 22 mars 2024	Pour les EVPF et EVSP, collectes en continue toute l'année. Se renseigner auprès de son magasin habituel. Pour les EVPP, EVPH, Les dates seront confirmées en mars 2024	du 13 au 17 novembre 2023	
Even	Du 22 au 26 janvier 2024	Du 3 au 7 juin 2024	Du 18 au 19 novembre 2024	
Le Guessant	Du 22 au 26 janvier 2024 et du 16 au 20 septembre 2024	Du 27 au 31 mai 2024	22 novembre 2024	
TERRENA			Sur inscription	LA GUERCHE, MARTIGNÉ FERCHAUD, PIPRIAC, PLÉCHATEL ET ST DOLAY
Terres de l'ouest	Du 4 au 8 mars 2024 et du 2 au 6 septembre 2024	Du 3 juin au 14 juin 2024 et du 25 au 29 novembre 2024	21 et 22 Novembre 2024	
Moisdon				
O.N.A	du 18 au 22 mars 2024 et du 4 au 8 novembre 2024	du 13 au 17 mai 2024 et du 2 au 6 décembre 2024		

Pour connaître les lieux de collecte de votre secteur, flasher le Qrcode suivant, vous accéderez alors au site d'Adivalor

